

Revendications pour la participation des professionnel-le-s du travail social dans les organisations

Lors la Journée nationale des travailleur·euse·s sociaux·ales qui s'est déroulée le 3 mai 2024, deux ateliers (FR/ALL) ont thématiqué de la participation des collaborateur·rice·s au sein des organisations du travail social. Les participant·e·s ont eu l'occasion de formuler des revendications de participation qui ont été synthétisées dans le présent document.

Engagement politique des organisations du travail social

Les organisations du travail social se positionnent et s'engagent de façon participative sur les questions politiques. En reconnaissant la mission de plaidoyer du travail social, elles participent à la définition des politiques publiques.

Engagement identitaire des professionnel-le-s du travail social

Les professionnel-le-s du travail social comprennent l'importance de la participation individuelle et collective comme faisant partie intégrante de la professionnalité du travail social. Ils font preuve de courage dans l'auto-organisation des équipes de travail.

Relation équilibrée entre professionnel-le-s et destinataires du travail social

Les professionnel-le-s visent une véritable coopération avec les destinataires qu'ils accompagnent au quotidien. Ensemble, professionnel-le-s et destinataires croisent leurs expertises de façon équilibrée et mettent en commun leurs expériences pour atteindre les objectifs des destinataires et réaliser des projets qui fassent sens.

Conditions de travail favorisant la participation des professionnel-le-s

Les organisations du travail social mettent en place un cadre spécifique et garantissent les conditions nécessaires à la participation directe de l'ensemble de leurs collaborateur·rice·s. Les professionnel-le-s du travail social bénéficient de ressources en temps rémunérées pour s'informer, comprendre et valoriser la participation dans leur quotidien professionnel.

Développement organisationnel participatif

Les organisations du travail social favorisent la participation des professionnel-le-s et des destinataires aux décisions stratégiques, aux choix structurels, à l'établissement de la documentation ainsi qu'aux procédures et processus organisationnels. A minima, les organisations informent de manière transparente et directe les personnes concernées par les changements. Aussi, les organisations du travail social favorisent un équilibre entre les processus « bottom-up » et « top-down » en partageant les responsabilités.